



ECO-SUD est une association apolitique ouverte à ceux qui ont à cœur la protection de l'environnement. Ses objectifs sont les suivants : Défendre toute espèce et tout site menacés de destruction ou de dommage sur le territoire mauricien.

Protéger l'environnement. Conscientiser le public aux problèmes écologiques. Promouvoir l'équilibre entre développement et protection de l'environnement.

106 Avenue des Carangues,  
Morcellement Blue Bay,  
République de l'Île Maurice  
Tel : (230) 631 19 94

18 Janvier 2024

## **Quel lien entre les événements cyclonique de Belal et le combat pour l'évolution du Droit environnemental au Privy Council en mars 2024 ?**

L'année 2024 a débuté avec l'impact retentissant de Belal, éveillant notre conscience nationale sur les dangers imminents qui pèsent sur notre île. Face aux événements dévastateurs provoqués par le passage du cyclone Belal, il est impératif de questionner notre capacité à faire face aux crises climatiques. Les conséquences tragiques de ce phénomène météorologique soulignent les lacunes de notre modèle de développement, et notre rapport à la Nature.

Les événements liés à Belal mettent en lumière le manque de résilience climatique de l'Île Maurice, qui résulte en grande partie au non-respect de nos zones écologiquement sensibles, de nos écosystèmes et de notre biodiversité. Au fil des années, les décideurs n'ont pas accordé d'attention aux différentes alertes lancées par les citoyens engagés dans la protection de la Nature. Leur priorité a été sous couvert du sacro-saint "développement économique" de permettre la mise en place de projet au bénéfice d'un secteur privé avide d'un retour rapide sur leur investissement foncier, négligeant ainsi la préservation de notre environnement. L'urbanisation effrénée, la destruction des forêts, l'artificialisation excessive des sols et des pentes abruptes, les destructions de nos zones humides et le non-respect des bordures de nos rivières, ont pour résultat, qu'à plusieurs endroits du pays, les risques d'inondation par les eaux de ruissellement deviennent la cause majeure de destruction des infrastructures urbaines, des biens immobiliers et commence sérieusement à inquiéter la population car les inondations ont été depuis 2013 et encore cette année cause de perte de vie humaine ! A cela nous devons aussi faire mention que l'absence de planification, l'incapacité des autorités à mettre en place des processus de consultations citoyennes sérieuses, et les nombreux passe-droits accordés aux promoteurs dans l'obtention des permis EIA, véritable "Saint Graal" qui semble justifier un système opaque de financement des partis politiques n'arrange certainement pas les choses.

Il est temps aussi de questionner l'efficacité de nos dirigeants quant à leur responsabilité à protéger la population. Le cyclone Belal souligne aussi le besoin pressant de revoir notre système d'alerte face aux intempéries, comme le préconise Vassen Kauppymuthoo, océanographe et ingénieur en environnement. Les différentes alertes actuelles semblent ne pas prendre en compte simultanément la force du vent, la houle et la pluviométrie, des



ECO-SUD est une association apolitique ouverte à ceux qui ont à cœur la protection de l'environnement. Ses objectifs sont les suivants : Défendre toute espèce et tout site menacés de destruction ou de dommage sur le territoire mauricien.

Protéger l'environnement. Conscientiser le public aux problèmes écologiques. Promouvoir l'équilibre entre développement et protection de l'environnement.

106 Avenue des Carangues,  
Morcellement Blue Bay,  
République de l'Île Maurice  
Tel : (230) 631 19 94

facteurs essentiels pour prendre des décisions éclairées et protéger efficacement la population mauricienne des risques climatiques. Et nous avons clairement le sentiment que les réels responsables essayent de se cacher derrière toutes sortes de raisons fumeuses sans à aucun moment assumer leur responsabilité.

Parallèlement, les questions des enjeux environnementaux liés aux projets de développement qui ressemblent plus souvent à des projets d'écocide n'arrivent que très rarement à être entendue par le tribunal de l'environnement. Les citoyens et les organisations engagés pour la protection de la Nature se retrouvent face à des portes fermées pour des raisons de "locus standi" que ces écologistes ne satisferaient pas. Or en 2023, la Cour suprême de l'île Maurice a rendu un jugement historique en réinterprétant le test du locus standi sous l'EPA 2002. Cette décision a ouvert la voie à un accès plus élargi, facilitant ainsi l'accès à la justice environnementale pour les citoyens et les organisations, marquant ainsi une avancée significative pour le droit environnemental.

Cependant, cette avancée est aujourd'hui remise en question par le ministère de l'Environnement et un promoteur, qui contestent ce jugement devant le Privy Council. L'affaire sera entendue en mars 2024. C'est dans ce contexte qu'Eco-Sud prendra la défense de l'évolution du droit environnemental à Londres pour tous les citoyens mauriciens.

Pour en savoir plus sur le jugement de la Cour suprême de l'Île Maurice en 2023, vous pouvez consulter le lien suivant : [https://ecosud.mu/wp-content/uploads/2023/07/Eco-Sud\\_communique-presse\\_justice-environnementale.pdf](https://ecosud.mu/wp-content/uploads/2023/07/Eco-Sud_communique-presse_justice-environnementale.pdf)

Soutenez la collecte de fonds d'Eco-Sud pour mener cette bataille devant le Privy Council en mars 2024. Les détails du communiqué peuvent être consultés en suivant ce lien : <https://ecosud.mu/wp-content/uploads/2024/01/Communique-Eco-Sud-Privy-Council-100124.pdf>

Nous vivons un moment critique, le lien entre les événements cycloniques de Belal et le Privy Council apparaît comme une intersection cruciale, où les leçons tirées de cette tragédie devraient guider notre chemin vers un avenir plus résilient et durable pour l'île Maurice...

Soutenez la levée de fond via le lien direct vers la plateforme Crowdfund.mu  
<https://privycouncil.ecosud.mu>

Sébastien Sauvage